

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 24/11/2025

Reçu en préfecture le 24/11/2025

Publié le

ID : 074-217401074-20251117-47_2025-DE



| Nombre de conseillers | |
|-----------------------|---|
| • en exercice | 9 |
| • présents | 7 |
| • votants | 7 |
| • absents | 2 |
| • exclus | |

De la commune de DROISY

Séance du 17 novembre 2025 à 20 heures 30

Date de convocation :
13 novembre 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

| Objet |
|--|
| N° 47/2025 |
| Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget annexe de l'eau 2026 |

M. FORESTIER Jean-Paul

Étaient présents :

Pierre-Alain REY, Régis RACINEUX, Olivier BALDI, Cyril CHATANAY, Carole LAFFIN, Thibault VICTOR, Nicolas FORESTIER.

Excusé(e)s : Émilie VICTOR, Jérémy BERNARDI.

Pouvoirs donnés:

Secrétaire de séance :

M. RACINEUX Régis

Vu l'article 1612-1 du code général des collectivités territoriales, qui permet, dans l'attente du vote du budget d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,

Vu que cette procédure permettra le mandatement des factures pour la section investissement en attente du vote du budget 2025.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci dessus précise le montant et l'affectation des crédits

| BUDGET | Chapitres | Désignation chapitres de dépenses | Rappel budget 2024 | Montant autorisé (max.25 %) |
|--------|-----------|-----------------------------------|--------------------|-----------------------------|
| annexe | | | | |
| eau | 21 | Immobilisations corporelles | 29 128,43 € | 7 282.11 € |
| | | TOTAL | 29 128,43 € | 7 282.11 € |

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

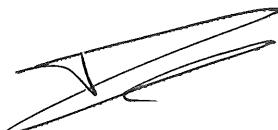
- après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

- après en avoir délibéré,
- décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
Les sommes ainsi engagées, liquidées et mandatées seront inscrite au budget primitif 2026.

AINSI FAIT ET DELIBERE à l'unanimité, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance :



Fait à DROISY, le 18 novembre 2025.

Le Maire




Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa télétransmission le :

Et de sa publication le :

Extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Droisy le :

Le maire,
Pierre-Alain REY